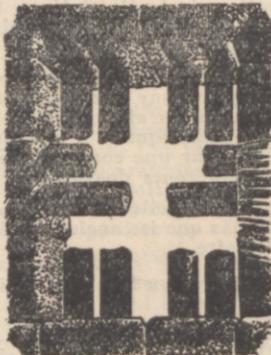


BULLETIN



MENSUEL

de l'ADIR

4, RUE GUYNEMER - PARIS-6<sup>e</sup> ▼ LITTRÉ 30-09

# VOIX ET VISAGES

## NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 20 Janvier 1952

Précédée comme l'habitude d'une réunion des déléguées de province (dont le compte rendu est donné par ailleurs dans le bulletin), suivie du dîner amical et traditionnel, l'Assemblée générale de l'A.D.I.R. a réuni un assez grand nombre de camarades. Dans une salle de la mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement, plus petite et plus claire que celle du Musée social, nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt l'allocution de Maryka Delmas, notre présidente, le compte rendu d'activité de l'A.D.I.R. de notre secrétaire générale Gabrielle Ferrières, et le rapport financier de Marguerite Billard qui a été jusqu'au mois de décembre trésorière de l'Association.

Ce qui a été réalisé pour et par l'A.D.I.R. par quelques camarades dévouées et par le Service social mérite l'admiration et la reconnaissance. Les applaudissements de celles d'entre nous qui assistaient à l'Assemblée, comme le ban qui a été battu en l'honneur de Gabrielle Ferrières sont un faible témoignage de ce que nous pensons du travail de Gabrielle, de Maryka, de Marguerite, de Mme Samuel et de quelques autres.

Peut-être a-t-on pu regretter que la lecture des différents rapports n'ait pas été suivie de ces vigoureuses discussions où s'affirmait jusqu'à présent si bien la vitalité de notre association. Il a été un peu question de la prochaine vente de solidarité fixée provisoirement au 14 et 15 mars et pour laquelle pas mal de camarades de Paris et de province ont offert leur concours. Mais aucun autre problème n'a été abordé. Autrement dit, le bureau de l'A.D.I.R. a fait plus que son devoir, mais peut-être nous, adhérentes, n'avons-nous pas apporté un intérêt assez vif à la vie de notre association.

Il n'y a pas eu non plus de nouvelles candidatures au Conseil d'administration : et cela aussi on peut le regretter. Voici ceux qui ont été les résultats des élections :

Mmes Billard .....	212 voix
Delmas .....	379 —
Ferrières .....	272 —
Flamencourt .....	380 —
Postel-Vinay .....	379 —

Toutes les « sortantes » ont donc été réélues.

G. A.

### ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE

Mes chères Camarades,

C'est de tout cœur que je vous souhaite la bienvenue au nom de notre Conseil d'administration. Et laissez-moi vous dire la joie personnelle que j'éprouve chaque année à retrouver tant de figures amies.

Toutes ne sont pas, hélas, présentes à l'appel. Vous aurez appris par le bulletin la mort de :

Mireille Charelli, de Toulouse;

Marie-Louise Chateau, du Maine-et-Loire;

Lisette Legendre;

Mme Girani Mayrand (annoncée par son mari).

En leur souvenir et en souvenir de toutes nos camarades disparues, je vous demande une minute de recueillement et de silence.

L'A.D.I.R. est entrée dans sa 9<sup>e</sup> année. Celle qui se termine a vu s'affermir sa position morale et, si je puis dire, officielle d'abord :

— par notre reconnaissance d'utilité publique, que nous vous annoncions en janvier dernier;

— par l'essor de la Société des Amis de l'A.D.I.R., qui constitue déjà une rente appréciable en lui assurant sa continuité, et qui lui donne l'appui des membres de son Conseil d'administration composé, comme vous le savez, des personnalités les plus sûres et les plus estimées;

— par l'aide de nos Comités à l'étranger : celui de Mme Caroline Ferriday, en Amérique, celui de Suède, et les pro-

### RAPPORT MORAL

Mes chères Camarades,

Me voici pour la troisième fois devant vous, prête à vous rendre compte à nouveau des activités de l'A.D.I.R.

Trois ans, c'est un bail, un bail, qui donne souvent lieu à un renouvellement et voici que je viens vous demander de me rendre ma liberté.

Croyez-bien que je n'ai pas pris la décision de quitter le poste que vous m'aviez confié sans de longues hésitations et sans beaucoup de regrets. Est-il besoin de vous dire combien je suis attachée à notre Association et combien sont forts les liens d'amitié qui m'unissent à vous. Mes obligations familiales ne me permettent plus de consacrer au Secrétariat de l'A.D.I.R. le temps nécessaire à une bonne gestion, et j'aurais une mauvaise conscience à continuer une tâche que je ne pourrais mener à bien.

Et puis, je pense qu'il est utile, de temps en temps, que le gouvernail change de mains. Chacune à son tour apporte ses idées, son zèle tout neuf, son enthousiasme que nulle déception n'a encore atteint, et l'A.D.I.R., que j'ai souvent comparé à un grand bateau battu par beaucoup de tempêtes, repart, toujours solide et courageux, sous une impulsion nouvelle.

Il n'est pas question, naturellement, de vous quitter tout de suite, et je resterai à la disposition de ma remplaçante pour faciliter ses débuts.

\*\*

Tout en vous rendant compte de nos activités de l'année écoulée, je crois utile de faire avec vous un tour d'horizon plus vaste.

di Pd616

## ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE (suite)

messes de celui qui vient de se constituer en Suisse, sous la présidence de Mme Voluter de Loriol;

— par la subvention que vient de nous voter le Conseil municipal de Paris.

Tous ces avantages, vous le savez comme moi, l'A.D.I.R. en est redéuable surtout à Gabrielle Ferrières. Nous ne saurons assez la remercier de son dévouement et de son travail si désintéressé. Nous lui devons, avec nos remerciements, nos excuses d'abuser ainsi de son temps et de sa santé.

La meilleure propagande pour l'A.D.I.R. a été la réorganisation et le travail de notre Service social, que Mme Samuel mène avec autant de compétence que de dévouement. Je ne fais qu'exprimer ce que vous pensez toutes, j'en suis certaine.

Vous avez appris, par notre Bulletin, la démission de notre chère trésorière, Marguerite Billard. Je voudrais lui exprimer ici encore l'immense regret que nous en avons eu, et la remercier ainsi que M. Billard, de leur infatigable dévouement, grâce auquel la gestion et la comptabilité de l'A.D.I.R. ont été tenues d'une manière irréprochable pendant trois ans.

Nous avons proposé à Marguerite de fonder une section parisienne sur le modèle de nos sections de province, ce qu'elle a accepté d'autant plus volontiers qu'elle désirait garder un contact plus direct et plus vivant avec nos camarades, qui permettrait à celles-ci de mieux coopérer à notre travail. En effet, beaucoup d'entre elles ne sont pas libres pour venir aux dîners du lundi, toujours assurés par le dévouement de Mmes Come et Payen. Elles trouveront le 1<sup>er</sup> samedi du mois d'autres camarades qui avaient un peu perdu l'habitude de venir à notre Foyer et Marguerite a déjà tout un programme pour mettre à contribution leur bonne volonté.

Madeleine Lansac a bien voulu accepter l'ingrate et lourde tâche de trésorière. Nous l'en remercions vivement. Non seulement notre comptabilité est contrôlée par le ministère des Anciens Combattants et par les Finances, mais nous avons désiré que la Société des Amis de l'A.D.I.R. y ait également droit de regard. C'est vous dire combien cette charge est importante et comporte de responsabilité.

Si l'aide nous vient sous des formes variées, elle n'est pourtant pas encore suffisante cette année pour éviter une vente de solidarité. Nous avons donc fixé celle-ci à la date du 17 mars. Je vous serais très reconnaissante de me faire savoir d'avance ce que chacune peut faire en vue d'en assurer le succès. Déjà, hier à notre réunion de déléguées de province, j'ai reçu de nombreuses promesses qui me permettent d'enviser un comptoir de spécialités de nos provinces, qui auront, j'en suis sûre, le plus vif succès.

Enfin, de nombreuses démarches entreprises au ministère des Anciens Combattants, appuyées par notre camarade et amie Mme Geoffray, sont, je l'espère, en voie de réalisation, en vue de faire relever notre subvention réduite à 550.000 fr. Mme Geoffray, qui est une ancienne internée, était dans notre premier Conseil d'administration, en 1944. Elle a été pendant dix-huit mois au cabinet du ministre des Anciens Combattants et y a gardé une grande influence. J'ai reçu l'assurance de Monsieur le directeur du cabinet, que tout sera mis en œuvre pour nous donner satisfaction.

Malheureusement, la chute du ministère est venue modifier la date de la remise solennelle du drapeau de notre Association par le ministre des Anciens Combattants. C'est avec un vif regret que

## COMPTE-RENDU

### de la Réunion des Déléguées du 19 Janvier 1952, au foyer de l'ADIR

4, Rue Guynerem

La veille de notre Assemblée générale, le bureau de l'A.D.I.R. recevait les déléguées régionales.

Après quelques mots de bienvenue de Mmes Delmas et Ferrières, la parole fut donnée à Mme Samuel.

Nous pensons que nos déléguées et nos adhérentes seront heureuses de trouver ci-dessous un résumé de cette petite causerie.

Mme Samuel, après avoir souhaité également la bienvenue aux déléguées, leur dit sa joie de ce contact vivant et du lien qui s'établit ainsi entre le Service social et les anhérentes.

Mme Samuel tient à expliquer dans quel état d'esprit travaille le Service social.

Il s'agit d'un part de trouver une solution à un cas particulier, solution sociale et partant positive; c'est dans cet ordre d'idées que le Service social de l'A.D.I.R. s'applique à épouser toutes les possibilités légales existantes. Mme Samuel attire l'attention des déléguées sur l'importance d'une bonne connaissance des cas à solutionner pour que la solution adéquate puisse être trouvée, d'où la nécessité d'exposer objectivement le cas et de donner tous les renseignements utiles. un questionnaire précis a été établi à cet effet.

Ce n'est qu'une fois toutes les possibilités épousées que l'A.D.I.R. peut donner son aide en espèces, prêt, dons, ou sous forme de vestiaire.

D'autre part, notre action tend à prouver notre amitié et sympathie à toutes nos adhérentes et à renforcer ce lien né de la souffrance commune, sous forme de petits cadeaux, par exemple. C'est ainsi que, ne pouvant distribuer de souvenirs à toutes, l'A.D.I.R. a décidé, cette année de tirer une loterie à l'issue de l'Assemblée générale, laissant au sort le choix des heureuses élues. Mais pour favoriser celles qui manifestent un certain attachement à l'A.D.I.R., il a été décidé, comme Mme Ferrières l'expliquait dans le dernier bulletin de tirer cette loterie avec les pouvoirs recueillis pour l'Assemblée générale. (Vous trouverez plus loin la liste de 100 gagnantes.)

nous avons dû accepter ce contre-temps, car nous aurions été si heureuses d'avoir autour de cette remise de drapeau nos camarades de province, et c'est pourquoi nous avons demandé la date du 21 janvier. Jusqu'à avant-hier soir, nous conservions encore l'espoir que cette cérémonie aurait pu avoir lieu. Nous sommes prêtes à remettre la date à l'année prochaine pour permettre votre présence à toutes à cette cérémonie.

Avant de passer la parole à Gabrielle Ferrières, je tiens à dire à Mme Renaud, notre fidèle bibliothécaire, nos remerciements pour la fidélité de son travail à notre Foyer, où pendant huit ans elle n'a jamais manqué à son poste. Marie-Claire Huerre a accepté le titre de bibliothécaire adjointe pour seconder Mme Renaud, qui reste bibliothécaire en titre.

On ne saurait trop apprécier ces dévouements si discrets dont l'A.D.I.R. a bénéficié depuis sa fondation. J'aimerais que l'on sache qu'ils ne sont pas oubliés.

Gabrielle Ferrières va vous lire maintenant son rapport.

La Présidente :  
I.R. DELMAS.

## Quelle peut être notre aide ?

Dans la recherche des *solutions constructives*, intervient, comme nous l'avons dit, l'*application de la législation* : législation sociale et familiale et législation propre aux déportées.

Dans ces deux domaines, notre Service social, qui s'appuie sur une bonne documentation, peut vous aider, soit par des conseils précis s'appliquant à chaque cas particulier, soit par une constitution correcte de vos différents dossiers.

Mme Samuel rappelle alors les différentes formalités que les anciennes déportées doivent faire.

### Cartes de Déporté ou Interné : résistant ou politique.

Avec la copie certifiée conforme de la Carte de Déporté ou Interné Résistant s'obtiennent les *Cartes de Combattant* et *Cartes de Combattant volontaire de la Résistance*.

**Réforme.** — Nous renvoyons nos adhérentes à ce sujet à notre numéro 30 de septembre-octobre 1951.

**Validation des années de service, homologation de grade et homologation de blessures de guerre.** — Se conformer aux indications contenues dans les formulaires reçus du ministère de la Guerre, très importantes pour les fonctionnaires (bonification des années de service) et les grands invalides (l'ensemble des maladies est considéré comme une blessure de guerre et donne éventuellement droit au statut du grand mutilé).

**Indemnisation des pertes de biens.** — Voir l'essentiel de ce qui doit être fait dans la note ci-contre. (Le Service social est à votre service.)

## Nos interventions

**Maisons de repos.** — Mme Samuel rappelle les démarches qui ont été faites dans ce domaine et demande encore une fois aux déléguées qu'elles veuillent bien, dans chaque cas, donner des détails sur la situation administrative des candidates (art. 64, Sécurité sociale, A.M.G.) et leurs propres ressources.

**ARTICLE 64 et Sécurité sociale.** — Des difficultés surgissent pour les pensionnés assurés sociaux qui peuvent se voir refuser la prise en charge par les deux administrations.

Mme Samuel demande que lui soit signaler tous les cas litigieux avec dossier complet, ainsi que les refus de prise en charge des spécialités par l'article 64.

**L'aide matérielle de l'A.D.I.R.** ne peut intervenir qu'une fois toutes les autres possibilités épuisées. Elle est naturellement fonction de ce que nous recevons.

Nous demandons à nos déléguées, comme à toutes nos adhérentes, de nous signaler les cas nécessitant notre intervention, en nous exposant objectivement la situation, en nous donnant les adresses exactes et, si possible, en proposant une solution.

D'autre part, et en particulier pour les demandes de vestiaire, nous indiquer les mesures et également le *milieu social* et les goûts des demandeurs. Il en est de même pour les demandes de layette.

A la suite de ce petit exposé, un petit goûter fut servi au cours duquel plusieurs questions d'ordre général furent posées. Nous les reprendrons dans notre prochain bulletin.

# RAPPORT FINANCIER

Chères Camarades,

Le Bilan de notre Association se présente pour 1951 dans des conditions aussi satisfaisantes que l'an passé, grâce à l'apport des sommes réunies en Amérique, en 1947, par Mme Hottinguer, sommes qui s'élevaient à 1.955 dollars et qui avaient toujours été gardées en réserve.

D'autre part, Mme Ferriday, de New-York, a bien voulu, elle aussi, au titre des Amis de l'A.D.I.R., réunir des fonds qui nous ont valu 2 chèques de 250 dollars, un de 500 et un de 1.400. Un autre de 800 dollars nous est parvenu au début de cette année.

A fin décembre, il restait disponible une somme de 1.351.528 francs, y compris la subvention de l'O.D.C., qui a été, cette année de 550.000 francs.

Le BILAN se présente comme suit :

## ACTIF

Mobilier et Matériel .....	412.100
Dépôts de garantie .....	7.592
Caisse .....	39.844
Banque .....	682.103
Chèques Postaux .....	629.581
Portefeuille .....	30.966
Prêts aux adhérentes .....	122.278
	1.924.464

## PASSIF

<i>Frais à payer :</i>	
Sécurité Sociale .....	46.855
Impôt Cédulaire .....	13.564
	60.419
Loyer .....	25.542
Résultats de gestion .....	1.838.503
	1.924.464

Les RECETTES se répartissent ainsi :

1 <sup>o</sup> Cotisations .....	85.790
2 <sup>o</sup> Dons .....	1.766.537

A signaler, outre les dons recueillis en Amérique, signalés plus haut, un don de 1.500 couronnes envoyé par la Croix-Rouge Suédoise.

Ces dons en provenance d'Amérique et de Suède forment un total de 1.621.552 fr.	
3 <sup>o</sup> Subvention de l'O.D.C. ....	550.000
4 <sup>o</sup> Ventes diverses .....	5.585
5 <sup>o</sup> Dîners .....	20.616

Nos dîners du lundi qui sont toujours suivis, ont laissé un bénéfice de 20.616 fr. Je rappelle que toutes nos camarades sont invitées à y participer et que le prix du repas est de 150 fr.

Je tiens à signaler que le léger bénéfice qui est fait sur les 150 fr. demandés rentre dans la Caisse de l'A.D.I.R., ceci pour répondre à certains bruits qui prétendent que les camarades parisiennes se gobergent aux frais de l'Association.

6 <sup>o</sup> La soirée donnée le 14 décembre au profit de l'A.D.I.R. a donné un bénéfice de ....	62.320
7 <sup>o</sup> Enfin les remboursements de prêts soit par les adhérentes, soit par l'O.D.C., se sont élevés à .....	426.500
<b>TOTAL DES RECETTES ...</b>	<b>2.917.348</b>

Les DEPENSES se répartissent ainsi :

Dons de dépannage aux adhérentes .....	590.602
Prêts aux adhérentes .....	477.778
Journal « Voix et Visages » ..	108.889
Appointements des Employées (Assistante Sociale et Secrétaire) .....	936.510
Charges Sociales des Employées	261.662
Frais d'administration comprenant : loyer, téléphone, chauffage, éclairage, frais de bureau, de correspondance, etc. etc. ....	414.442

D'autre part, une somme de 6.500 fr. a été nécessaire à la Section de la Région Parisienne pour mettre nos adhérentes au courant de sa création. Elle fonctionnera désormais comme les sections de province.

Cette Section, que le Conseil d'administration m'a demandé de créer a pour but : — de nous réunir plus souvent afin de nous mieux connaître et de pouvoir ainsi contribuer dans une plus large mesure au bon fonctionnement de notre Association.

Je rappelle à cette occasion qu'il est demandé à toutes les camarades qui le peuvent de bien vouloir donner de leur temps et du dévouement étant bien entendu qu'aucun service n'est jamais payé.

**TOTAL DES DÉPENSES ... 2.796.383**

De cet exposé, il résulte que le budget de l'A.D.I.R. est de l'ordre de 2.500.000 fr. par an.

Toutes les rentrées signalées au début de ce rapport, qui ont permis à notre Association de vivre en 1951, ne se renouveleront vraisemblablement pas chaque année.

C'est la raison pour laquelle le Conseil d'administration a décidé de faire une Vente de Solidarité en mars prochain. Je vous demande tous vos efforts pour sa réussite.

C'est en effet son résultat qui nous permettra de continuer notre travail durant cette année.

Enfin, je demande à l'Assemblée de bien vouloir, conformément aux Statuts, désigner deux adhérentes pour vérifier les comptes de 1952 avant leur présentation à la prochaine Assemblée générale.

Je suis à votre disposition pour vous donner tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer.

# LE SERVICE SOCIAL

est à votre service

## Indemnisation de pertes de biens

Nous recommandons à nos adhérentes ayant déjà la Carte de Déporté Résistant ou d'Interné Résistant, comme *ayant droit* ou comme *ayant cause*, de faire, dès maintenant, la demande d'indemnisation de perte de biens, à la Direction interdépartementale des Anciens Combattants leur a délivré cette carte.

### Constitution du dossier

Remplir soigneusement deux formulaires;

Indiquer la liste des objets : vêtements, linge, bijoux, argent perdu du fait de l'arrestation, en indiquant la valeur de remplacement 1951.

Signer les deux formulaires.

### Joindre :

A) Pour les *ayants cause* : deux témoignages (1) du modèle ci-dessous :

« Je soussigné .....

« Nom et adresse .....

« certifie sur l'honneur que .....

« a été dépossédé de tous ses biens ves-

« timentaires ainsi que de tous les objets

« qu'il portait sur lui, lors de son arres-

« tation. »

Signature légalisée.

La signature doit être légalisée par le commissaire de police ou à défaut par la mairie. (Dans le cas où les deux refuseraient la légalisation, joindre une note indiquant que la certification de la signature a été refusée.)

B) Pour les *ayants droit*, dans l'ordre suivant :

1<sup>o</sup> Le conjoint non remarié;

2<sup>o</sup> Les descendants;

3<sup>o</sup> Les ascendants.

Pour les veuves non remariées : joindre un bulletin de mariage et un bulletin de décès du mari.

(1) *Les témoignages des parents, alliés et ceux des domestiques sont admis comme moyens de preuve.*

A défaut de conjoint, ou si la veuve est remariée, la demande doit être faite par les descendants ou à défaut par les ascendants.

### Joindre :

— une pièce établissant la *filiation*,

— et une attestation sur l'honneur de la personne qui fait la demande, certifiant qu'elle est la parente la plus proche du défunt, et au cas où deux personnes du même rang peuvent prétendre à cette indemnisation :

— joindre un *désistement* des autres ayants droit en sa faveur.

# R A P P O R T

# M O R A L (suite)

La vie de l'A.D.I.R., liée à la vie même de notre pays, a subi des orientations bien différentes.

Crée par Mme Delmas pour accueillir les déportées à leur retour des camps, elle a été, à l'origine, centre d'hébergement et cantine.

Puis la grave question d'une reprise de vie normale se posant pour toutes nos camarades, l'A.D.I.R. a entrepris d'aider ses membres à se reclasser. Le Service social de l'A.D.I.R. a accompli, dans cette voie, une œuvre infiniment utile. L'atelier de réadaptation de la rue Wurtz a rendu, dans cet ordre d'idées, les services que vous connaissez.

## Equilibre financier

Au moment où j'ai pris le poste de Secrétaire générale, l'A.D.I.R. ne pouvait plus se permettre le train de vie coûteux des premières années. L'aide financière considérable obtenue par Mme Delmas, au moment où la Libération créait un grand élan d'enthousiasme, ne pouvait légitimement se continuer.

Le Conseil d'administration de l'époque avait, comme vous le savez, supprimé l'hébergement et décidé la fermeture de l'atelier.

Notre rôle a donc été d'orienter notre Association dans une voie nouvelle.

Il a fallu, tout d'abord :

— terminer le procès en cours, dont vous vous souvenez;

— faire l'inventaire de la rue Guyne-mer et de la rue Wurtz.

Le mobilier de ces locaux appartenait, en partie, à notre Association et, en plus grande partie, à l'Administration des Domaines. Vous connaissez les lenteurs administratives et ce n'est que tout récemment, le 26 novembre 1951, que j'ai signé la soumission destinée à régulariser notre situation vis-à-vis des Domaines. Nous avons rendu aux Domaines ce qui lui appartenait, sauf le mobilier actuellement en service rue Guyne-mer et quelques armoires et matelas qui restent stockés rue Wurtz. Nous devons verser une somme minimale de 155.000 francs pour le rachat de ce mobilier. De ce côté, donc la situation est claire et nous sommes légalement dans « nos meubles ».

Nos dépenses administratives ayant été réduites au maximum, puisque nous n'avons plus maintenant qu'une Assistante sociale et une seule secrétaire, nous nous sommes trouvées cependant devant un budget annuel d'environ 2 millions 1/2 qu'il fallait équilibrer.

Pour cela, il y avait deux buts à atteindre :

— Demander à l'Etat, sous forme de subventions, le maximum d'aide;

— Essayer de trouver par nous-mêmes le complément de ressources nécessaires à la vie de notre Association.

Commençons par le second de ces buts.

## Reconnaissance d'utilité publique

Mon plus grand désir a toujours été de chercher à créer à l'A.D.I.R. des ressources financières, qui lui permettent d'équilibrer à peu près à l'avance son budget annuel. Dans ce sens, nous avons d'abord fait les formalités nécessaires à une reconnaissance d'utilité publique nous permettant de recevoir des dons et des legs.

Je vous annonçais, l'année dernière, que ces démarches étaient en voie d'aboutissement. Je puis vous dire que nous sommes reconnues d'utilité publique, par décret du 5 mars 1951, paru dans le J.O. du 7 mars 1951.

## Société des Amis de l'A.D.I.R.

Je vous avais aussi longuement parlé de la création de la « Société des Amis de l'A.D.I.R. ».

Comme Mme Delmas vous l'a déjà dit, l'effort accompli est déjà considérable. Dès maintenant, nous pouvons envisager que cette société sera une puissance tutélaire pour notre Association, puisqu'elle a pu encaisser la somme de 460.000 francs à ce jour. Nous devons en exprimer notre reconnaissance à son Président, M. Parodi, et à son Secrétaire général, M. Postel-Vinay.

## Subventions

Mais nos rapports avec les différents organismes officiels qui nous subventionnent, sont à mon avis le travail essentiel du Secrétariat de l'A.D.I.R. Je crois que les efforts commencés dans ce sens restent insuffisants et devront être intensifiés dans l'avenir. Je puis, cependant, dès maintenant, vous annoncer que nous venons d'obtenir pour la première fois une subvention de 100.000 francs du Conseil municipal.

Je vous rappellerai que l'aide reçue par l'A.D.I.R. des différents organismes officiels est de deux sortes.

I) Subvention annuelle accordée par l'Office National des Anciens Combattants et destinée à nos frais administratifs;

II) Application de la législation aux ayants droit.

1<sup>o</sup> Notre subvention de 1950 avait été de 800.000 francs.

En 1951, nous avons vu tomber ce chiffre à 550.000 francs.

Cette diminution est due au fait que le crédit global accordé par le ministère des Finances à l'Office National a été diminué.

Que faire pour remédier à cet état de chose ?

Les démarches entreprises jusqu'à ce jour, dans ce sens, ont échoué.

Mon opinion personnelle, d'ailleurs, est que les interventions auprès de l'Office National seront toujours inefficaces. Je dirai plus, je les trouve difficilement justifiables.

En effet, comme je viens de le dire, l'Office National recevant un crédit global pour toutes les Associations d'Anciens Combattants, qui le composent, toute augmentation d'une subvention représente automatiquement une diminution de crédit pour les autres associations.

Reste la question de la subvention accordée par l'Etat à l'Office National.

Je puis vous annoncer, tout de suite, que ce crédit global a été relevé de 40 à 50 millions, et que 30 millions de plus ont été accordés pour les avances aux mêmes associations.

Ces deux avantages sont les seuls obtenus sur la totalité des postes du budget de l'Office National, qui est alors passé de 4 milliards 100 millions à 4 milliards 140 millions de francs.

J'estime que toute action tentée auprès de la Direction du Budget pour l'augmentation des sommes allouées à l'Office National des Combattants reste souhaitable dans l'avenir.

## Service administratif

Ces nombreuses démarches et interventions ont entraîné un développement de notre Service administratif. Je veux remercier Mme Gautier, notre Secrétaire depuis juin. Mme Gautier assure tout le secrétariat du Service administratif et du Service social. Or, au cours de l'année, il a été enregistré 550 lettres de plus au Service social et 220 de plus au Service administratif que l'année dernière. Et le travail du secrétariat ne se traduit pas que par du courrier.

## Amicale

Parmi les activités de notre Amicale, il faut souligner la création d'une délégation de la Région Parisienne fonctionnant sur le modèle de nos délégations régionales. Comme Mme Delmas vous l'a déjà dit, nous avons eu à déployer en 1951 l'abandon par Marguerite Billard du poste de trésorière. Ce départ ne l'a pas éloignée de nous puisque notre chère Marguerite est à la tête de notre délégation parisienne.

Madeleine Lansac a accepté de remplir les fonctions ingrates de trésorière de notre Association. Cette acceptation est dictée par un esprit de dévouement dont l'A.D.I.R. saura lui être reconnaissante.

## Tissus américains

En juin, l'A.D.I.R. a participé à une distribution de tissus effectuée par le Comité américain du Bimillénaire de Paris. Nous comptons utiliser ces tissus pour la vente de charité qui sera organisée dans le courant de mars prochain. C'est à Mme Anthionoz de Gaulle que nous devons cette attribution du Comité américain, et je tiens à l'en remercier.

Je tiens, aussi, à lui dire combien ses avis, si justes, l'inépuisable gentillesse de son dévouement à l'A.D.I.R. m'ont été précieux pendant mon passage, rue Guyne-mer.

## Film

Il faut citer encore la représentation du film en couleurs du « Gouffre Saint-Martin », pour laquelle M. Robert Lévi-mari d'une de nos adhérentes, nous a apporté son concours bénévole, ce dont nous lui restons très reconnaissantes. Cette représentation nous a rapporté comme vous le dira Mme Billard, environ 60.000 francs.

## Diners

Les diners du lundi sont toujours fidèlement suivis. Ils restent au prix de 150 francs. L'atmosphère d'affection qui y règne est, à mes yeux, quelque chose de très beau. Je veux le dire, ici, à Mmes Come, Paven, et à toutes leurs camarades, qui sont l'âme de ces diners.

## Le Service social

Je voudrais maintenant vous parler de la marche de notre Service social et exprimer tout d'abord, en mon nom person-

nel et en votre nom à toutes, notre reconnaissance à Mme Samuel.

Mme Samuel, qui a pris le poste d'Assistante sociale de l'A.D.I.R., il y a eu un an au mois de septembre, en a entrepris la complète réorganisation.

Elle a tout d'abord acquis une connaissance parfaite de la législation concernant les déportées.

Puis elle s'est efforcée de constituer une documentation tenue à jour, dont les grandes lignes font l'objet de communications aux membres de l'A.D.I.R. par la voie de son bulletin.

De plus, devant l'importance que revêt à l'origine de toute action une constitution correcte de tous les dossiers, le Service social a pris sur lui de réunir, dans chaque cas, les pièces nécessaires et se charge ensuite de leur acheminement vers les services compétents.

Ces dossiers concernent en premier lieu la situation administrative des anciennes déportées.

Les interventions du Service social portent sur la délivrance des pièces indispensables et la rédaction des dossiers de demande de carte.

Il faut citer également la constitution des dossiers de demandes de pension de veuves.

**Interventions d'ordre général.** — Dans cet ordre d'idées, l'A.D.I.R. a été amenée, en cours d'année, à intervenir officiellement :

a) pour le rétablissement de droits méconnus;

b) pour attirer l'attention des Pouvoirs publics sur une lacune préjudiciable dans les textes en vigueur.

a) La première intervention concernant la reconnaissance dans la pratique de la présomption d'origine prévue par le Statut du Déporté. Cette intervention a abouti à la circulaire du 12 février 1951, demandant aux médecins-chefs des Centres de Réforme de rappeler à leur personnel que :

« L'énoncé de l'article 5 des lois du 6 août et du 9 septembre 1948 rend superflu l'établissement de toute filiation médicale et que la simple constatation d'une infirmité quelconque, une date quelconque, a pour effet, sauf preuve médicale contraire, de déclencher le mécanisme de la présomption d'imputabilité. »

b) L'A.D.I.R. a attiré l'attention des Pouvoirs publics sur les lacunes de l'article 64 en matière de placement en maison de repos.

Le texte de l'ordonnance n° 45.2454 du 19 octobre 1945 prévoit, en effet, que les assurés sociaux bénéficiant de la législation militaire des soins gratuits ne peuvent prétendre aux remboursements de leurs prestations en ce qui concerne l'invalidité qui leur ouvre droit à pension. L'article 64 ne prévoit pas la prise en charge du placement en maison de repos, les assurés sociaux, pensionnés de guerre, et en particulier les déportés pour lesquels ce repos est indispensable, se trouvent lésés. En attendant qu'un texte de loi, que nous sommes décidées à réclamer, puisse être voté, nous avons obtenu l'application par les Offices départementaux des circulaires de l'O.N. du 13 mars 1950 et 9 février 1951.

Cette aide, cependant, n'est pas suffisante et toutes les ressources de la législation étant épuisées, il demeure un certain nombre de cas qui demandent une contribution de l'organisme privé qu'est l'A.D.I.R.

L'aide en espèces sous forme de dons, prêts et avances s'est montée à 1 million 068.380 francs.

Les dons de vestiaire, grâce surtout à la générosité du Comité des Amis de l'A.D.I.R. de New-York, sous l'impulsion de notre amie, Mme Caroline Ferriday ont été importants.

Enfin, pour résumer les activités du Service social, je vous dirai qu'au cours

de cette année, 750 consultations ont été données et que le nombre total des débats et interventions ont été de 635.

Je vous parlerai enfin du fichier social.

Après une refonte du fichier général et l'installation d'archives sociales, nous comptons, en date du 1<sup>er</sup> septembre 1951, 513 dossiers ayant fait l'objet d'un examen particulier et de démarches diverses.

Autrement dit, au cours de cette année, un quart de l'effectif total de nos adhérentes a eu recours directement à notre Service social.

D'autre part, préoccupées du cas de celles de nos adhérentes qui, par omission ou méconnaissance de leurs droits, risquaient de négliger leurs intérêts, une vérification systématique du fichier des cas traités entre 1945 et 1950 est en cours et des visites à domicile sont effectuées. Déjà un certain nombre de situations ont fait l'objet d'un nouvel examen qui s'avère d'une grande utilité.

Pardonnez-moi d'avoir été aussi longue. Avant de terminer, je voudrais exprimer ma reconnaissance à notre Conseil d'administration. Je n'oublierai pas ces rencontres si amicales et cette atmosphère de confiance qui représentent pour moi, chaque fois, un encouragement et une force.

Permettez-moi de vous dire, à toutes, que je ne vous quitte pas. Notre foyer de la rue Guyne-mer est très cher à mon cœur et mon affection, vous le savez, reste près de vous, très proche.

La Secrétaire générale :

G. FERRIÈRES.

## VENTE DE SOLIDARITÉ

La vente de Solidarité qui devait avoir lieu les 15 et 16 Mars a dû être remise à fin Avril, faute de précisions sur l'apport de chacune à cet effort.

Nous rappelons donc à toutes déléguées et adhérentes qu'elles nous ont promis une aide, soit en objets, soit en produits de leurs régions, pour nos comptoirs. Nous leur demandons instamment de bien vouloir nous indiquer le plus rapidement possible ce qu'elles espèrent pouvoir nous envoyer.

Nous avons décidé d'organiser un comptoir d'objets fait par nos adhérentes et vendus à leur profit, dont elles récolteront le bénéfice net. Celles de nos camarades qui pourraient exécuter des travaux et voudraient les exposer, sont priées de nous les faire parvenir avant le 15 Avril.

Du succès de cette vente dépend la vie même de notre Association.

# La Revue Historique

## de la

### 2<sup>me</sup> Guerre Mondiale

En septembre 1950, les Hollandais ont pris l'initiative d'organiser à Amsterdam un Congrès d'Histoire de la deuxième guerre mondiale.

Au congrès assistaient de très nombreux experts spécialistes de l'histoire contemporaine, en particulier de très nombreux historiens américains et anglais (dont le professeur Arnold J. Toynbee, de Londres), des belges, des italiens, des hollandais naturellement, et des français.

Un des vœux émis par le congrès fut la création d'une revue internationale sur l'histoire de la deuxième guerre mondiale, revue qui publierait des documents ou des synthèses critiques sur l'histoire (si controversées encore des tragiques événements qui s'étaient entre 1939 et 1945. Une place très importante, en outre, y serait faite à une bibliographie internationale.

De tous les pays représentés au congrès c'était certainement la France qui avait, et a encore, les difficultés financières les plus sévères; c'est cependant le seul qui soit parvenu à réaliser le vœu du congrès.

La « *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale* » (Presses Universitaires de France, 108, boulevard Saint-Germain, Paris-6<sup>e</sup>) est trimestrielle et a publié en octobre 1951 son quatrième numéro (chaque numéro : 200 francs. Abonnement pour 1951 : 700 francs).

Le n° 1, paru en novembre 1950, s'intitule : « Aspects de la Résistance française ».

Le n° 2 (mars 1951) : « Le Japon dans la guerre ».

Le n° 3 (juin 1951) : « Autour de l'Armistice de juin 1940 ».

Le n° 4 (octobre 1951) : « Sur l'Allemagne en guerre ».

Son comité de direction a comme président M. Lucien Fébore, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, et comme membres : M. Pierre Caron, ancien directeur des Archives nationales, M. Pierre Renouvin, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne, M. Ernest Labrousse, professeur à la Sorbonne, et le professeur Maurice Beaumont.

Son rédacteur en chef est M. Henri Michel, que beaucoup d'entre vous connaissent comme secrétaire général du Comité d'Histoire de la Guerre.

Grâce à ces organismes, nous nous

efforcerons de vous tenir au courant de l'état des recherches historiques dans ces domaines qui, toutes, nous intéressent si gravement.

## LA LOTERIE DU 20 JANVIER

Comme nous l'avions annoncé, une loterie a été tirée à l'issue de l'Assemblée générale.

Nous publions ci-dessous la liste des gagnants.

Plusieurs déléguées régionales ont emporté les objets gagnés par les adhérentes

de leur section. Les lots non encore réclamés sont à prendre à nos bureaux, 4, rue Guynemer, où seront envoyés par la poste contre remboursement. Les lots qui ne seront pas retirés avant le 10 mars 1952 seront considérés comme acquis à l'Association.

LOTS	NOM DU GAGNANT	RETIRO PAR
1 coupe tissu	Mmes Jean Michelin	Degeorge
2 » »	Fernande Niess	Elie
3 babouches	Chaumel-Labouche	Aumailley
4 coupe tissu	Schneider	Zimmer
5 » »	Marguerite Garry	Vaillot
6 » »	Clair	
7 » »	Tognol	
8 parfumerie	Jeanne Mauer	Zimmer
9 coupe tissu	Robin	Gorce
10 babouches	Cugnet	Burdin
11 »	Bouille-Bernard	Tourguenief
12 encier	Suzanne Fournier	Pouchard
13 parfumerie	Pouchard	
14 »	Agnès Humbert	Degeorge
15 »	Votte	
16 »	Lardry (S.-et-L.)	
17 »	Merck-Laroche	
18 »	Chatel	
19 »	Blanchard-Huard	
20 coffret de bois	Simonne Goupille	
21 napperon	Delavigne	Dobigeon
22 bibelot napperon	Irène Gubier	Vaillot
23 mercerie	Taffin	Gorce
24 parfumerie	Klein-Brunners	Brunner
25 cendrier et napperon	Debernard	Mura
26 mercerie	Bergemann	Elie
27 parfumerie	C. Göttschel	Lansac
28 »	Berthomet	
29 »	Greff	Pozier
30 »	Pie Premier	Degeorge
31 »	Roux-Bizien	
32 »	Lansac	Lansac
33 »	Haag	Zimmer
34 »	Jeanne Mine	Degeorge
35 »	Simonon	Pozier
36 mercerie	Pavie	
37 »	Regnault	
38 »	Bogé	
39 »	Antoinette Goraud	
40 »	Marguerite Strohl	Carvale
41 »	Bartoli	
42 »	E. Cheramy	
43 »	Parisey	
44 »	Latour	Aumailley
45 »	Pierru	
46 »	de Mareuil	Delmas
47 »	Höttinger	Delmas
48 »	Larcher	Larcher
49 »	de Courbet	
50 »	Flamencourt	Mura
51 »	Tourette	Degeorge
52 »	Dibut	
53 »	Baselie	
54 »	Gaillard	Degeorge
55 »	Tesse-Coralie	Delcroix
56 »	Bauer	Lansac
57 tissu mercerie	O. Bernier	Dobigeon
58 » »	Goutiaux	
59 » »	Douard	
60 » »	Delcroix	Delcroix

# F E M M E S Y O U G O S L A V E S

(suite du numéro précédent)

La grande originalité de la Résistance yougoslave réside dans le fait que la lutte a été double; contre l'occupant et ses collaborateurs et, en même temps, contre l'ignorance, les vieilles routines et l'injustice. Il fallait que la Libération trouve des cadres constitués, un ordre prêt à être mis en marche. En Yougoslavie royale, la femme n'avait aucun droit. Elle était, pour ainsi dire, la propriété de son père, puis celle de son mari. Devenait-elle veuve? Ses fils prenaient en charge cette «mineure légale». Près de 75 % des femmes étaient illétrées partielles ou totales. Les mœurs les plus primitives régnait partout. Le Front de Femmes s'est donné pour tâche de rendre la femme l'égale de l'homme, tant au point de vue juridique que social et c'est pendant la lutte clandestine contre l'occupant que ce miracle du féminisme s'est opéré et a triomphé en Yougoslavie.

Déjà en 1936, quelques jeunes intellectuelles courageuses fondent une revue: « Femmes d'Aujourd'hui », dirigée par mon amie Mitra Mitrovich. Cette publication, dès lors, commence à semer, avec tact et précaution, les idées nouvelles parmi les femmes les plus évoluées. Pendant l'occupation, le fait est à noter, car je le crois unique, Mitra Mitrovich devenue soldat combattant, continue à diriger son journal. Il est imprimé dans les forêts, au rythme de difficultés inouïes. Rien ne freine l'élan de cette équipe féminine: arrestations déportation, pendaison. Ce sont encore les femmes qui organisent par tout le pays en lutte des cours pour illétrés, conférences politiques et sociales, cours d'hygiène et de puériculture. Une de mes amies m'a montré la lettre d'une de ses élèves, une adulte qui, d'une grosse écriture d'enfant, la remercie de lui avoir arris à lir et à écrire. Elle promet, de plus, de continuer sa n'éducation et sa « culture

littéraire » après la victoire. Hélas, l'occupant a mis fin à ces beaux projets, en pendant cette patriote coupable d'avoir ravitaillé les hommes du maquis.

Aujourd'hui cet esprit de lutte est aussi vivant en Yougoslavie qu'au temps de la Résistance. En riant, mes amies me disent: « On travaille autant, mais maintenant, c'est sans risque ni danger. » Il est un fait que les résultats obtenus sont prodigieux, lorsqu'on pense que ces femmes sont parties de zéro, dans un pays tellement arriéré que le peuple y était sans doute le plus malheureux d'Europe. Maintenant les femmes ont organisé leur vie et celle de leurs enfants, l'élan qu'elles apportent à leur tâche peut se comparer à celui que nous avons connu, nous-mêmes, au temps de l'occupation: oubli total de soi, patience, gaieté et labeur opiniâtre et obscur. Les réalisations sociales, fonctionnant aujourd'hui en Yougoslavie, forcent même l'admiration des voyageuses des pays nordiques, qui n'ont, nous le savons, rien à envier à personne à ce point de vue.

Autre fait, bien capable de nous toucher: la piété avec laquelle on maintient là-bas le souvenir des patriotes tombés. A chaque fête, leurs photos entourées de drapeaux et de fleurs, sont exposées partout. On apprend aux enfants à les connaître, à les aimer, à leur être reconnaissants...

Cet été, dans un grand jardin public de Belgrade, on pouvait visiter une très importante « Exposition de la Résistance ». Je ne crains pas de dire qu'il est impossible de réaliser quelque chose de mieux, au triple point de vue: historique, artistique et psychologique. Cette manifestation a vu défiler des centaines de milliers de visiteurs, c'est-à-dire qu'elle a été approuvée du pays entier.

En passant à Belgrade par les jardins fleuris du Kalémegdan, on remarque une belle statue, son socle porte ces simples

verses: « A la France, aimons-la comme elle nous a aimés. » Ce monument, qui date de 1937, n'a pas été élevé grâce aux sommes allouées par le roi et son gouvernement, mais bien par des collectes, dans le petit peuple et surtout parmi les femmes qui ont ainsi voulu témoigner leur reconnaissance pour ce que la France a fait, en 1917, pour leurs pères, leurs maris ou leurs fils! Je crois cette statue symbole unique au monde.

Je veux terminer en parlant d'un exemple bien caractéristique de l'état d'esprit régnant actuellement en Yougoslavie. J'ai sous les yeux le dernier numéro de « Femmes d'Aujourd'hui », cette revue au passé héroïque. C'est maintenant un beau magazine, bien fait, traitant de tout ce qui intéresse la femme et l'enfant. La mode y joue un rôle important, comme il se doit. Les recettes, les problèmes d'éducation, les reportages, l'art et la littérature y ont leur place, mais on voit deux pages spéciales, illustrées de jolis visages de femmes et de jeunes filles. Toutes sont mortes, exécutées, torturées ou déportées. Dans tous les numéros de « Femmes d'Aujourd'hui », il y a une place de choix dédiée, sans vaines larmes ni commentaires inutiles, à celles qui sont tombées dans la lutte. C'est là simplement une dette que l'on paye, un exemple que l'on propose. Je serai vraiment bénie reconnaissante à qui me montrerait, dans notre France de 1951, une publication similaire: journal de modes ou bon illustré féminin, luxueux et à gros tirage, où l'on pourra constater ce même tendre soin envers la mémoire de nos camarades à nous, exécutées ou restées dans les camps hitlériens. Il y a là, pour les Françaises rescapées de la tourmente, matière à réflexion. Qu'en pensez-vous?

Agnès HUMBERT.

## La revue d'histoire de la 2<sup>e</sup> Guerre Mondiale

(suite)

Nous avons, pendant dix ans, été souillés de bobards, d'affirmations sans preuves, de rodomontades...

Pourquoi, lorsque notre alliée tchèque a été attaquée, avons-nous dit « amen » (la main dans la main avec l'Angleterre)? Et pourquoi pas, lorsqu'il s'est agi de la Pologne?

Pourquoi avons-nous signé l'armistice en juin 1940 après avoir dit que nous ne le ferions pas? Pourquoi le Président du Conseil Paul Reynaud, sans aucun vote des Chambres, s'est-il tout seul « démissionné »? Et pourquoi, un peu plus tard, le président Albert Lebrun, élu pour sept ans, s'est-il tout seul, escamotté? Pourquoi Mers El Kébir? Pourquoi Toulon? Pourquoi la scandaleuse exécution du gamin qui avait tiré sur Darlan? etc.

Aujourd'hui on commence un peu partout à dépouiller systématiquement les archives des ministères, les télégrammes secrets des amiraux et des ambassadeurs. Les papiers des morts, les « Mémoires » des vivants sont publiés peu à peu et peuvent se confronter, se discuter...

La lumière n'est pas encore éclatante, mais elle n'est plus une chimère inacessible, et lorsque, comme nous, on a reçu tous les coups, cela fait quand même plaisir de tâcher de savoir d'où ils sont venus. Ou en tout cas s'essayer de le savoir...

G. TILLON.

61	»	»	Leroux	Gorce
62	»	»	Morel	Geoffroy
63	»	»	Geoffroy	Monty
64	»	»	Le Bouris	Coummont
65	»	»	Lévéque	Delmas
66	»	»	Delmas	Curvale
67	»	»	Soulas	
68	»	»	Anne Farbry	
69	»	»	de Lanty	
70	»	»	Festalles	
71	»	»	Bourgogne	
72	»	»	Bousière	Donedille
73	»	»	Liotard	Degeorge
74	»	»	Kudel	Degeorge
75	»	»	Marguerite Danny	Vaillot
76	»	»	Weissenstein	L. Flohic
77	»	»	Maireau	
78	»	»	Le Gravereux	
79	»	»	Martin	Martin
80	»	»	Manon	Aumailley
81	»	»	Degeorge	Degeorge
82	»	»	Thiel	Cayotte
83	tissu		Tourneau	Cayotte
84	»		Ballard	Elie
85	»		Billard	Mura
86	»		Burdin	Burdin
87	»		Simonne Chenu	Chenu
88	»		Drassy (Courbevoie)	Drassy
89	»		Larose	Comment
90	»		Martinache	Menez
91	»		Machenand (Annecy)	
92	»		Bowdy	
93	»		Debardu (Belfort)	
94	»		Thérèse de Limiers	
95	»		Marguerite Mené	
96	»		Schwing	
97	»		Renée Devillers	
98	»		Moreau	Moreau
99	»			Julien
100	un	séjour	forfaitaire de 30.000 francs en hôtel.	

## NOS SECTIONS

### SECTION PARISIENNE

Il est rappelé que la Section de la Région parisienne se réunit 4, rue Guyenne, tous les premiers samedis de chaque mois, de 15 heures à 18 heures.

La prochaine réunion aura donc lieu le 1<sup>er</sup> mars.

Venez-y nombreuses afin que nous puissions préparer ensemble la vente de solidarité. Nous rappelons qu'il ne sera pas envoyé de convocations personnelles.

Marguerite BILLARD.



### SECTION LOIR ET CENTRE

Pour faciliter les déplacements nous avons fixé la réunion du 1<sup>er</sup> décembre à Orléans. Notre camarade et amie Marcelline Ouvrard (Brunet) nous reçut dans sa maison confortable d'Olivet et nous y fûmes gâtées.

Mme Gattignon pilota quelques camarades du Loir-et-Cher; nous nous retrouvâmes huit pour déguster un thé copieux et délicieux.

Des objets ramenés des camps nous firent revivre avec plus d'acuité l'atmosphère des camps et des commandos et nous retrouvâmes comme chaque fois ces liens d'amitié qui font que nous nous comprenons toujours mieux entre nous.

Notre délégué nous mit au courant des efforts faits par l'A.D.I.R. pour nous aider à faire valoir nos droits, pour aider celles qui sont malades ou sans travail, enfin nous fit part de la création des « Amis de l'A.D.I.R. » et de la nécessité de trouver des personnes sympathisantes et généreuses pour adhérer à cette association qui nous permettra de vivre.

Nous attendons les inscriptions.

Les prochaines réunions furent fixées : l'une en mars à Ferrières-en-Gâtinais, l'autre en mai à Montrichard.

Nous avons regretté l'absence de nos camarades vendomois qui ne purent venir faute de transport, et de plusieurs de la région de Blois et même d'Orléans occupées le samedi. Enfin nous souhaitons meilleur santé à Mmes Barbary et Woirgny qui étaient retenues chez elles pour cause de maladie. A toutes, bonne année et à bientôt.

M. FLAMENCOURT.



### SECTION DE BORDEAUX

La fête de Noël de la section de Bordeaux a été pleinement réussie; nos dix-neuf gosses ont eu chacun un jouet, une poche de bonbons, des oranges, un pain d'épices et une poche contenant quelques articles utiles (à la grande satisfaction des mamans) : tabliers vichy pour les fillettes, chemisettes pour les garçonnets, avec bas, chaussettes ou soquettes suivant ce dont nous disposions, tout ceci provenant de dons. Le financement de notre réunion a été assuré par une souscription qui donnait droit au tirage d'une bourriche et de 11 autres lots. Tous les lots et les éléments de la très belle bourriche ayant été offerts, notre « Arbre de Noël » nous a valu une entrée « en caisse » au grand plaisir de notre trésorière, Mme Bersagol. Un très bon goûter, en partie

## CARNET FAMILIAL

### NAISSANCES

Mme Hébert, Aline Roland Gosselin, est maman d'un quatrième garçon.

Bruno Hébert, fils de Mme Hébert, Adeline Roland-Gosselin.

### DECES

Notre Présidente, Mme Robert Delmas, a eu la douleur de perdre sa belle-mère, la Très Révérende Mère Bénédicte Marguerite Waddington-Delmas, Prieure générale et fondatrice des Bénédictines-Missionnaires, Prieuré Sainte-Bathilde, à Vanves (Seine).

Nous tenons à lui exprimer, ici, notre très profonde et très affectueuse sympathie.

— Dr Jean Lamainnière, mari d'Elisabeth Goupille.

— Mme Vve Château.

— M. et Mme Vinconneau, Mme Moisan, parents et belle-mère de Mme Alis-Marchand Yvette, Angers.

— Mme Girani-Mayran, mère d'un petit garçon de trois ans.

— M. Camille Maireau, mari de Mme Camille Maireau-Bréthenoux.

M. Gabriel Chaubit, mari de Mme Chaubit, février 1952.

### ECHANGE D'APPARTEMENTS

On échangerait un appartement dans un pavillon situé à Versailles et se composant d'une grande pièce de 4 m x 5 m. 50, d'une grande cuisine et d'un réduit (cet appartement donne la jouissance d'un jardin entourant la maison et de dépendances), contre un appartement similaire ou de préférence plus grand, à Massy-Palaiseau ou aux environs.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'A.D.I.R. qui transmettra.

### RECHERCHE D'APPARTEMENT

Cherche appartement 2 pièces et cuisine, avec petite dépendance, ou grenier ou cave, pouvant servir d'atelier. Paris ou banlieue, ligne de Sceaux. S'adresser 4, rue Guynemer.

offert par Mme Eutrope, réunissait mamans et enfants et au vin d'honneur qui clôturait cette fête de l'amitié, nous avons eu la satisfaction de recevoir le directeur de cabinet du maire de Bordeaux, que J. Chaban-Delmas, retenu à Paris, nous avait délégué.

Le compte rendu de ce Noël avec photos a paru dans les journaux bordelais.

Irène TERSA.



### SECTION DU NORD

Bien que le prochain bulletin aura matière à de nombreuses copies, je veux cependant vous redire la régularité de nos réunions. Les « Rois » nous ont réunies avec nos familles. La galette offerte par Mme Boidin permettait une fête de famille à nos amies demeurées seules et toujours avec la même bonté, Mme Cartette-Devillers nous réunit en fin de journée en ses appartements pour prolonger le plus tard possible cette atmosphère qui fait le bonheur de chacune : confiance et amitié est demeurée leur devise.

M. MARTINACHE.

## APPLICATION DU BÉNÉFICE DU STATUT DES GRANDS MUTILÉS AUX DÉPORTÉS ET INTERNES DE LA RÉSISTANCE TITULAIRES DE LA CARTE DE COMBATTANT

Art. 1.178 et L. 179 du Code des Pensions militaires d'Invalidité et des Victimes de la Guerre.

Art. 6 (2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> alinéas) de la loi n° 48.1251 du 6 août 1948.

Art. 8 de la loi n° 51.632 du 24 mai 1951 (J.O. du 27 mai 1951).

Circulaire du ministère des Anciens Combattants n° 0230 C.S./CD 1 DP du 19 janvier 1952.

Les Déportés Résistants bénéficient d'une allocation de grand mutilé et de la qualification du grand mutilé si l'ensemble des infirmités (maladies ou blessures associées à des maladies) entraîne une invalidité au moins égale à 85 %.

Les Internés Résistants pensionnés pour blessures reçues du fait de leur détention ont droit à la qualification du grand mutilé.

Les Internés Résistants pensionnés pour maladies contractées du fait de leur détention n'ont droit qu'aux allocations du grand mutilé.

Ils doivent apporter la preuve de l'imputabilité à la détention.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Service social.

### A PROPOS DES DEMANDES D'INDEMNISATION DES PERTES DE BIENS

On lira ci-dessous la protestation de notre Secrétaire Générale.

2 janvier 1952.

Monsieur le Ministre des Anciens Combattants

Monsieur le Ministre,

Nous sommes très étonnées de voir que des preuves sont réclamées par la Circulaire d'Application du Décret n° 51-1077 du 31 août 1951, concernant l'Indemnisation des pertes de Biens des Déportés et Internés prévue par le Statut du Déporté, ce qui restreint considérablement le principe même de l'Indemnisation forfaitaire.

En effet, il est pratiquement impossible d'obtenir des témoignages authentiques, concernant les biens perdus, et à plus forte raison lorsqu'il s'agit des déportés ou d'internés décédés. La très grande majorité des personnes honnêtes et de bonne foi ne pourront donc présenter les attestations réclamées.

Nous demandons donc, au nom de notre Association, que cette exigence soit rapportée.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

La Secrétaire Générale :  
G. FERRIÈRES.

### DEMANDE D'ADRESSES

Comme nous l'avons écrit à toutes nos déléguées de province, nous sommes en train de remettre à jour le fichier de nos adhérentes.

Que celles d'entre vous qui pourraient nous donner l'adresse actuelle des camarades dont les noms suivent nous rendraient grand service :

Mmes Lautissier, Dellat, Roger Neige, Charrier, Portier, Viennot, de Joncher, Le Henaff, Levenzou, Peters Louise, Faure, Rusiecki, Regnault, Montre, Maurel, Larrouy, Huart, Caron, Mage Simone, Raison, Frelechoux, Guyotat.